

# Projet de Plan sectoriel des transports, partie Programme – Complément 2008: Principes pour l’approvisionnement en roches dures

## Information et participation de la population

---

*Editeur:* Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de l’environnement (OFEV)

*Objet:* Projet de Plan sectoriel des transports, partie Programme – complément 2008: Principes pour l’approvisionnement en roches dures.

Le Plan sectoriel des transports, partie Programme, est complété par des Principes pour l’approvisionnement national en roches dures. Ces Principes sont d’une importance essentielle pour les infrastructures de transport d’intérêt national.

Le complément porte sur les indications contraignantes du texte du Plan sectoriel ainsi que sur le rapport explicatif y relatif.

*Procédure:* Information et participation de la population au sens de l’art. 19 de l’Ordonnance sur l’aménagement du territoire du 28 juin 2000 (OAT; RS 700.1)

Les particuliers et les collectivités de droit public et privé peuvent donner leur avis sur le projet de Plan sectoriel. Le projet de Plan sectoriel pourra être adopté par le Conseil fédéral après la clôture de la procédure d’information et de participation publiques et la consultation des autorités.

*Durée du dépôt public:* La documentation sur le projet peut être consultée du 7 avril au 2 mai 2008 aux heures habituelles d’ouverture des bureaux dans les lieux suivants:

*Lieux de consultation:* Services de l’aménagement du territoire des cantons de Berne, Grisons, Nidwald, Uri, Schwyz, St.-Gall, Vaud et Valais

Office fédéral du développement territorial, Salle 1.01.011, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen (Papiermühle)

Internet:

<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00244/00435/index.html?lang=fr>

*Renseignements:* Office fédéral du développement territorial, tél.: 031/322 52 66

*Transmission des observations et délais:* Les observations concernant le projet de complément sont à transmettre par écrit d'ici au 2 mai 2008:

- pour les particuliers et les collectivités cantonales et régionales, au service de l'aménagement du territoire du canton;
- pour les collectivités ou organisations nationales, à l'Office fédéral du développement territorial, 3003 Berne.

8 avril 2008

Office fédéral du développement territorial

## **Projet de Plan sectoriel des transports, partie Programme - Complément 2008: Principes pour l'approvisionnement en roches dures**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.04.2008
Date	
Data	
Seite	2290-2291
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 634

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.